Accessions
159.820

Shelf No.
XG3656.10

Barton Library.

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May, 1873.
Not to be taken from the Library.

LA DÉMISSION
DU BOURREAU DE PARIS.

LETTRE de l'Exécuteur des hautes-œuvres aux Amateurs ſes Confreres, inventeurs du jeu de la Lanterne, & de quelques autres facéties très-propres à former l'eſprit d'une grande Nation.

Ceſſere Magiſtri. (*Virg. Geor. L. 3.*)

QUOIQUE je ſois Bourreau, Meſſieurs, vous ſaurez que je ſuis Patriote; & ſi un uſage ridicule, imité des Romains, qui l'avoient pris des Rhodiens, me force de coucher hors des barrieres, je n'en ſuis pas moins de la *Nation* qui couche dans la Ville.

Et même attendu que la *Nation* qui monte la garde à ces barrieres, n'y arrête pas les feuilles à deux ſols avec autant de ſévérité que les munitions, vous ſaurez que je ſuis Philoſophe & Républicain, comme le Palais-Royal lui-même.

Les fonctions publiques ne peuvent être

une propriété, & tout Citoyen a droit d'arriver à tous les honneurs. En ſuivant ce principe dans tous ſes corollaires, il eſt clair que tout le monde a un droit égal à devenir Chancelier, Maréchal de France, Cardinal ou Bourreau.

De plus, toutes les profeſſions doivent être libres, ce qui eſt très-favorable au progrès des arts, d'où je conclus en bon Economiſte, que la liberté de pendre eſt du droit commun; qu'il eſt bon d'ouvrir cette nouvelle carriere à l'induſtrie nationale, & que la bonne compagnie n'en ſeroit que mieux juſticiée pour ne l'être que par le premier venu.

Je vois dans ce principe que je n'ai été juſqu'ici qu'un Privilégié, un Monopoleur & une maniere d'Ariſtocrate; en vérité j'en ſuis tout honteux.

Mais le moment des ſacrifices eſt venu. La belle choſe, Meſſieurs, que la priſe de la Baſtille, pour rendre généreux des Nobles, des Prêtres & des Bourreaux! Je me joins donc, ſauf votre reſpect, à la Nobleſſe & au Clergé; je remets entre les mains de la Nation, non-ſeulement mes exemptions pécuniaires, mais même tous mes droits honorifiques, & notamment le privilége excluſif d'écarteler, rouer, brû-

ler, pendre, décapiter, &c. dont ma famille & moi nous jouissions comme de raison par les droits du sang.

Vous m'avouerez du moins qu'en qualité d'Exécuteur, je m'exécute assez joliment.

Mais il faut que je le déclare, c'est vous sur-tout, mes chers Confreres, qui m'avez entraîné, car j'hésitois. Si beau que fût le droit que je rendois à la Nation, la Nation pouvoit fort bien ne s'en pas soucier : un Peuple Bourreau n'est pas chose commune, & je ne vous croyois pas si avancés. Bien loin de refuser ma démission, vous l'avez devancée ; vos brillantes expéditions me surpassent, vous avez porté l'art des supplices à une perfection dont je ne suis plus digne ; & tout Professeur que je suis, je rends les armes aux Amateurs.

Dites-moi pourtant, chers Confreres, pourquoi tout le monde ne vous admire pas autant que moi ! il y a une cabale de ceux qu'on appelle honnêtes gens, même des meilleurs amis du Peuple & de la liberté, ces gens-là tiennent de singuliers propos.

Ils prétendent que la liberté ne consiste pas à ce que tout le monde commande également, mais au contraire à ce que tout le monde obéisse également ; que lors-

que tous les Citoyens concourent à la formation des Loix, ce ne ſeroit pas la peine de les faire ſoi-même pour les violer barbarement ; qu'il eſt aujourd'hui indigne du Peuple François d'imiter ſes Tyrans, en abuſant du droit du plus fort ; que nos mouvemens convulſifs & ſéditieux tiennent plus de la populace de Conſtantinople que des Citoyens de Philadelphie ; que des eſclaves ameutés, trop certains de rentrer bientôt dans leurs fers, preſſent leurs vengeances, mais qu'un Peuple libre attend la Loi, le Juge & l'Arrêt ; qu'à l'exemple des Grecs & des Romains, les Anglois & les Américains regardent comme aſſaſſiné un homme immolé ſans Jugement ; que même par ces excès, le Peuple manque ſon but, trahit ſa propre vindicte, & fait grace à ceux qu'il punit ; puiſqu'enfin leur crime n'étant point prouvé, leur nom n'eſt qu'à peine flétri & ſe ſauve, du moins dans l'avenir, de l'opprobre qui lui étoit dû. Ils ſoutiennent même que dans ces exécutions précipitées il eſt difficile de ne pas ſacrifier ſouvent l'innocent, & que pour répandre le ſang des Citoyens à tort & à travers, on pouvoit bien s'en rapporter à ces Parlemens ariſtocrates, les aſſaſſins de Calas & de la Barre.

Enfin ils se récrient sur les circonstances des dernieres expéditions. A les entendre, les atrocités de la mort de F..... & de B..... déshonorent un Peuple généreux & éclairé; dans le moment où l'on ressuscite le droit naturel, il est monstrueux d'étouffer ainsi la nature; ces hideux tableaux feront horreur à toute l'Europe, & il ne falloit pas faire horreur aux étrangers pendant qu'ils étoient en train d'admirer.

Vous n'exigez pas sans doute, mes chers Confreres que je réponde sérieusement à ces billevesées, je ne les rapporte que *per manièra di ginoco*.

Que veulent-ils dire, par exemple, avec ces *circonstances déshonorantes*, &c. chicane de forme !.... quelles pauvretés !.... Quoi ! parce que vous faites baiser à un Intendant la tête sanguinolente & livide de son beau-pere, ils ignorent donc que cet ingénieux rafinement est l'imitation d'une coutume de Siam; on y attache la tête du criminel au col de ses complices, usage qui fait, comme chacun sait, le plus grand honneur à la philosophie siamoise.

Quoi de plus ridicule encore que l'espece de honte dont ces bonnes gens voudroient couvrir notre art, & l'heureuse licence avec laquelle vous l'exercez ! La

profeſſion de Bourreau eſt en honneur par toute la terre. Sans parler de l'Allemagne, mon Confrere de Pékin porte la ceinture jaune comme les Princes du Sang Chinois. Cette charge eſt la premiere prérogative & le plus beau talent des Seigneurs de Géorgie, qui ne reſſemblent pas mal à nos feudataires du regne de Hugues la Groſſe-Tête dit *Capet*. Qu'eſt-ce qui ne ſait pas que le très-gracieux Empereur de Maroc s'eſt toujours fait un honneur & plaiſir de couper lui-même les têtes de ſes fideles Sujets ! C'eſt une petite ſatisfaction que Mahomet ne ſe refuſoit point ; quelles autorités pour un bon François qu'un Prophête, un Empereur, & qui plus eſt un Maroquin.

J'imagine, mes chers Confreres, que vous n'êtes pas plus touchés de la comparaiſon des Américains. Belle liberté que celle d'un Peuple qui ne ſe fait pas juſtice par ſes mains. Pour moi, je ne connois que les Sauvages de libres & je ne ſerai pas content que, graces à vous, on ne trouve l'indépendance des forêts du Canada dans les rues de Paris.

Mais puiſqu'on veut raiſonner, qu'on réponde à mon argument. Le droit de vie & de mort eſt l'attribut de la Souveraineté.

La Souveraineté réſide dans la Nation. Or quatre ou cinq cens Amateurs comme vous ſont la Nation, plutôt qu'un chétif *Carnifex* comme moi; d'où je conclus que toutes les fois que vous vous trouverez quatre ou cinq cens Souverains ſur le pavé de Paris, vous ferez ſagement d'uſer de votre droit de vie & de mort; à moins cependant que vous ne trouviez ſur votre chemin cinq ou ſix cens Souverains plus forts que vous, auquel cas votre droit ne ſeroit plus ſi clair.

En deux mots, le parti que vous avez pris de vous paſſer de moi, eſt un digne effet du progrès des lumieres & de la régénération françoiſe. De ce que les Citoyens devoient s'entre-garder, vous en avez conclu qu'ils pouvoient bien s'entre-crucifier. Cela va de ſoi-même. Rien de plus heureuſement imaginé que de ſuſpendre un homme en guiſe de reverbere! en effet quoi de plus propre à éclairer les gens? Je m'en rapporte à tant de Courtiſans que la lanterne a ſi bien illuminés; auſſi eſt-ce maintenant un des jolis proverbes de la langue: honneur à la ſageſſe des Nations.

Je m'entête donc dans mon admiration pour vous & vos uſages, & vos grands Spectacles avec leurs agrémens. Ce qu'ils

ont de mieux, c'eſt qu'ils font tomber d'un ſeul coup deux préjugés ; déſormais les noms de Bourreau ou de Pendu ſeront des ſobriquets ſans conſéquence, puiſqu'enfin par le temps qui court, chacun ſera toujours à la veille d'être l'un ou l'autre.

Au reſte, vos ſuccès ſont dignes de vous. Voyez la ſage émulation avec laquelle les Provinces vous ont ſuivis ; on a vu des enfans même vous imiter, ils ont leur lanterne comme leurs patrouilles ; c'eſt ainſi que les enfans des Perſes rendoient la juſtice entr'eux ; il eſt pourtant aſſez bouffon que l'apprentiſſage de ma famille ſoit devenu l'éducation de toute la France.

Je vous exhorte donc, honorables Amateurs, à conſerver précieuſement, ſi cela ſe peut, l'uſage de la lanterne, que je trouve très-conſtitutionnel ; & pour le conſacrer, voici ma motion.

Je propoſe que la cérémonie du reverbere s'appelle déſormais *Acte de Liberté*, comme les feux de joie de la ſainte Inquiſition s'appellent *Acte de Foi*, *Auto-da-fé* ; ce qui paroîtra fort raiſonnable, puiſque après tout, il eſt évident que ſans corde & ſans fagot, il n'y auroit ni foi ni liberté.